



DÉCLARATION DES ÉLUS CGT AU CCE DU 04 OCTOBRE 2018

Messieurs,

Chez Dassault Aviation, sur le plan financier les années se suivent et se ressemblent.

À mi-année 2018 tous les voyants sont au vert :

- Des prises de commandes en forte hausse à 2,8 milliards d'€, le double de 2017 !
- Un résultat net ajusté en hausse de 200 millions d'€ et en croissance de 30% en 2 ans !
- Une trésorerie crevant tous les plafonds, en hausse de 909 millions d'€ à plus de 5 milliards d'€, soit plus de 1,6 milliards en 2 ans !

A contrario pour les salariés de l'entreprise, le climat social continue de se dégrader, travail du samedi obligatoire, poursuite de mesures de rationalisation du travail, Lean, manque d'embauches et d'investissements, tant au bureau d'études que dans les usines. Votre pécuniaire obsession à sous-traiter et délocaliser en masse, associée à une politique salariale au rabais, fragilisent les équipes constituées et accélèrent les pertes de compétences.

2 ans après le lancement de votre « plan de restructuration », nous ne voyons toujours pas où vous voulez nous emmener, sinon vers un futur toujours plus financier, où l'industriel n'est plus que partie congrue, ceci dans l'unique intérêt des actionnaires, où seule marge et dividendes comptent.

Inévitablement, les maux de cette politique ont des répercussions sur l'organisation du travail, se traduisant par une inefficacité du travail réalisé, perte de qualité de nos produits, générant troubles et retombées catastrophiques pour les salariés, leur famille mais aussi pour l'entreprise, dégradant les relations sociales.

Alors que selon vos dires, côté civil, la reprise est là, côté militaire tout va bien, avec une nouvelle commande du Qatar de 12 Rafale, côté social, vous avez une fois encore raté le coche de démontrer votre capacité à négocier, écouter et valoriser les femmes et les hommes qui produisent nos avions, permettant toujours plus de marges et dividendes aux actionnaires...

La forte augmentation du coût de la vie à fin juin, de 2,3% suivant l'INSEE, fait payer un lourd tribut aux finances des familles des salariés de Dassault Aviation, les augmentations générales des non-cadres et individuelles non perçues pour les cadres ne couvrant pas cette importante hausse !

La CGT vous a alerté dès janvier 2018 en réunion de Négociations NAO concernant les prévisions d'inflation de l'INSEE pour les 6 premiers mois de 2018. En négociation, votre représentant Monsieur Petit avait balayé d'un revers de mains ces prévisions, se moquant de tels chiffres.

Force est de constater, que nous avons raison de vous alerter, en vous demandant de tenir compte de ce niveau d'inflation dans les montants des enveloppes des Augmentations Générales (AG) Non-Cadres et des Augmentations Individuelles (AI) Cadres, réclamant pour ces derniers le retour aux Augmentations Générales.

Nous vous avons demandé il y a quelques jours la réouverture de négociations complémentaires afin de pallier aux pertes de pouvoir d'achat des salariés.

Vous avez refusé !

La CGT vous demande aujourd'hui, quelques semaines avant l'ouverture des négociations NAO 2019, de tenir compte significativement de cette réelle problématique impactant fortement la vie et le pouvoir d'achat des salariés et leurs familles, afin que nous puissions enfin retrouver chez Dassault Aviation une politique salariale ambitieuse, digne de ses résultats, fruit des efforts et investissement des salariés.

En parallèle, vous vous devez à travers la négociation en cours sur la Qualité de Vie au Travail, de remettre l'humain, l'homme, le salarié au centre et au cœur de notre société, en vous dotant d'un accord QVT de haut niveau, donnant la possibilité pour tous à un vrai télétravail encadré, une réelle écoute et liberté d'expression des salariés, le tout associé à des accords CSE (Comité Social Economique) et droit syndical innovant, dépassant très largement, comme la société a parfois su le faire, le minimum légal afin de doter les IRP (Instances Représentatives du Personnel) de réels et importants moyens d'accompagner les salariés au quotidien.

En parallèle de cet accord CSE, un sujet s'est invité à l'ordre du jour ce mois-ci avec l'annonce officielle d'un changement de discours à la CFDT concernant la répartition des dotations de CE. Nous nous réjouissons de l'intervention de monsieur Segalen lors de la commission économique du 4 juillet, intervention ayant permis de débloquent une situation injuste, que la CGT dénonce inlassablement depuis de nombreuses années.

Cette première étape maintenant franchie, la CGT est dès aujourd'hui, disponible pour les négociations de mise en application de la mutualisation des dotations CE.

Un autre sujet ne peut être éludé aujourd'hui, nous ne pouvons plus faire de déclaration en CCE sans évoquer le cas de l'établissement d'Argenteuil, où 750 familles attendent depuis maintenant bientôt un an une réponse sur leur avenir, rappelons-le promise par le PDG pour avant la fin de l'année.

Avant de connaître la décision, la CGT tient à vous rappeler, aujourd'hui une fois de plus, l'importance qui doit être portée sur le contenu industriel et social de l'éventuel futur « Argenteuil bis » :

- Tuyauterie
- Fabrication T12 Rafale complet (C1/C7- 7/21- 21/25)
- Aménagement fuselage Rafale
- Fabrication structure T12 tous Falcon
- Équipement Panneaux Falcon

Tous ces services sont complémentaires et indispensables. Nous veillerons à leur préservation, et en complément, par souci écologique et de « bon sens », pour limiter les transports, nous revendiquons le retour des stades de couture et d'alesage voilure Rafale (stade 1/41).

De même, la CGT restera attentive aux éventuels salariés qui pourraient être lésés en cas de nouvel établissement. En effet, les salariés qui seraient contraints de déménager pour maintenir une distance domicile/travail acceptable devront être accompagnés et dédommés **par des conditions de mobilités de haut niveau.**

La CGT revendiquera la négociation d'un accord d'entreprise reprenant une partie des conditions appliquées lors des mutations faites en 2018, et une partie des conditions qui avaient été appliquées en 2000/2001 lors du transfert des salariés de Vélizy vers Argenteuil ainsi que la négociation d'un plan de pré-retraite à 58 ans pour les salariés volontaires d'Argenteuil ne souhaitant pas suivre.

Argenteuil, jeudi 04 octobre 2018